

Conseil Général de l'Isère

Les étapes de l'abandon du désherbage chimique en Isère

Décembre 93 : Adoption charte départementale de l'environnement :
« Le conseil général veillera au respect de l'interdiction d'emploi des désherbants »

Avril 97 : le catalogue des prestations d'entretien et d'exploitation des routes de l'Isère publié par la DDE parle de l'abandon progressif des pesticides.

2001 : Election de 2 conseillers généraux écologistes dont S. Revel Vice Président.

2002 : Courrier de S. Revel à C. Nucci conseiller général chargé des routes pour lui demander de mettre en application l'arrêt des désherbants chimiques.
Lancement campagne Manger Bio en Isère. Soutien accru du Bio.

2003 : lettre de S. Revel à toutes les communes de l'Isère leur demandant de prendre une délibération contre les pesticides. Une centaine de communes ont délibéré. Stand du Conseil général sur la limitation des pesticides au festival de l'Avenir au naturel (Exposition, édition d'une plaquette avec la FRAPNA, conférence publique sur le sujet). Etude de la flore des bords de route de l'Isère par l'association Gentiana.

2004 : 8 jours de formation aux techniques alternatives aux 118 agents de la DDE chargés de l'entretien des routes. Stand du conseil général de présentation et démonstration de matériel alternatif au festival de l'avenir au naturel de l'Albenc (38).

2005 : Abandon officiel du désherbage chimique des voiries départementales et formation de 200 personnels des communes de l'Isère. Coproduction Film « Pesticides, non merci ! »

2006 : Formation de 100 personnels des communes de l'Isère. Subvention aux communes pour l'achat de matériel alternatif. Formation de jardiniers amateurs aux techniques sans pesticides. Présentation de matériel alternatif à la journée de gestion raisonnée des espaces communaux organisée par l'association Gentiana.

2007 : Adoption de l'Agenda 21. Mesure 24 : Démarche Hte qualité environnement pour les routes.